

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-25-1332 du 09/07/2025

Arrêté du 1^{er} juillet 2025

ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS,
À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2025

Bureau Affectation, mobilité et carrière des A+ et A

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte affectation d'administrateurs des Finances publiques adjoints, à la Direction générale des Finances publiques, au titre de l'année 2025.

Date d'application : 01/09/2025

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS, À LA
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2025.....3

**PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION D'ADMINISTRATEURS DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTS,
À LA DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES, AU TITRE DE L'ANNÉE 2025**



ARRÊTÉ

portant affectation d'administrateurs des Finances publiques adjoints,
à la Direction générale des Finances publiques, au titre de l'année 2025

LA MINISTRE CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS

- Vu le Code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 85-986 du 16 septembre 1985 modifié relatif au régime particulier de certaines positions des fonctionnaires de l'État, à la mise à disposition, à l'intégration et à la cessation définitive de fonctions ;
- Vu le décret n° 89-271 du 12 avril 1989 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais de changements de résidence des personnels civils à l'intérieur des départements d'outre-mer, entre la métropole et ces départements, et pour se rendre d'un département d'outre-mer à un autre ;
- Vu le décret n° 90-437 du 28 mai 1990 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils sur le territoire métropolitain de la France lorsqu'ils sont à la charge des budgets de l'État, des établissements publics nationaux à caractère administratif et de certains organismes subventionnés ;
- Vu le décret n° 98-844 du 22 septembre 1998 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les changements de résidence des personnels civils de l'État à l'intérieur d'un territoire d'outre-mer, entre la métropole et un territoire d'outre-mer, entre deux territoires d'outre-mer et entre un territoire d'outre-mer et un département d'outre-mer, Mayotte ou la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2008-370 du 18 avril 2008 modifié organisant les conditions d'exercice des fonctions, en position d'activité, dans les administrations de l'État ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié portant statut particulier des personnels de la catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;
- Vu les demandes des intéressés.

ARRÊTE :

Article 1 : Les administrateurs des Finances publiques adjoints, dont les noms suivent, sont affectés dans les conditions ci-après indiquées :

IDENTIFICATION			SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE		
NOM	PRÉNOM	MATRICULE SIRHIUS	AFFECTATION	CSRH	AFFECTATION	CSRH	DATE D'EFFET
BARCELO	SANDRINE	000002326052	DIRCOFI SUD-EST OUTRE-MER RÉSIDENCE MARSEILLE EMPLOI ADMINISTRATIF	34	DRFIP BOUCHES-DU-RHÔNE EMPLOI ADMINISTRATIF	34	01/09/2025
BERGNAUD	SYLVIE	000002324130	SERVICES CENTRAUX SERVICE DE LA GESTION FISCALE BUREAU GF-1C EMPLOI ADMINISTRATIF	SARH	DDFIP AIN EMPLOI ADMINISTRATIF	42	01/09/2025
DUMATHRAT	LAURENT	000002327034	DDFIP ARDÈCHE EMPLOI ADMINISTRATIF	63	DDFIP LOIRE EMPLOI ADMINISTRATIF	42	01/09/2025
JONDREVILLE	LUC	000002255182	DDFIP SEINE-ET-MARNE EMPLOI ADMINISTRATIF	37	SERVICES CENTRAUX SSI-DPN-DTNUM RÉSIDENCE NOISY-LE-GRAND EMPLOI ADMINISTRATIF	SARH	01/09/2025

IDENTIFICATION			SITUATION ANCIENNE		SITUATION NOUVELLE		
NOM	PRÉNOM	MATRICULE SIRHIUS	AFFECTATION	CSRH	AFFECTATION	CSRH	DATE D'EFFET
JUNG	VÉRONIQUE	000002252160	SERVICES CENTRAUX SSI-DPN-DTNUM RÉSIDENCE NOISY-LE-GRAND EMPLOI ADMINISTRATIF	SARH	SERVICES CENTRAUX SSI-DPN-DTNUM RÉSIDENCE MONTREUIL EMPLOI ADMINISTRATIF	SARH	01/11/2025
THOUVENIN	STÉPHANE	000002325845	DDFIP HAUTE-MARNE EMPLOI ADMINISTRATIF	57	DDFIP PUY-DE-DÔME EMPLOI ADMINISTRATIF	63	01/09/2025
VIENNE	DAVID	000002254278	SERVICES CENTRAUX SERVICE DE LA GESTION FISCALE DÉPARTEMENT DES ÉTUDES ET STATISTIQUES FISCALES EMPLOI ADMINISTRATIF	SARH	DRFIP PARIS EMPLOI ADMINISTRATIF	SARH	01/09/2025

Article 2 : Les modalités de prise en charge des frais de résidence des intéressés sont appréciées par la direction d'ancienne affectation dans les conditions fixées dans les décrets susvisés, selon la situation du cadre.

Article 3 : Si vous estimez devoir contester cette décision, vous pouvez :

- soit former un recours administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication au BOFIP de la décision ;
- soit former un recours contentieux devant la juridiction administrative compétente, dans les conditions fixées aux articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative, dans un délai de deux mois, à compter de la publication au BOFIP de la décision.

En cas de recours contentieux, la juridiction compétente peut être saisie par l'application information "Télérecours citoyens" accessible sur le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 1^{ER} JUILLET 2025
POUR LA MINISTRE CHARGÉE DES COMPTES PUBLICS ET PAR DÉLÉGATION
L'INSPECTEUR DIVISIONNAIRE DES FINANCES PUBLIQUES HORS CLASSE
RESPONSABLE DU SECTEUR MOBILITÉ INTERNE DES A+
BUREAU « AFFECTATION, MOBILITÉ ET CARRIÈRE DES A+ ET A »

PATRICK VINCENT

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directrice de publication : Amélie Verdier

ISSN 2268-0756